



-Direction de la gestion des déchets-

## DECISION DU PRESIDENT N°dP.2020.042

**Avenant n°22 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés - Lot n°1 : Collecte en porte-à-porte des déchets. Modification de la collecte des encombrants sur Satory et remplacement de la collecte ordures ménagères du samedi soir par une collecte de recyclables sur la commune de Versailles**

### LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5
- Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant sur le Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;
- Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Vu l'Article 1 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, au traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, notifié le 9 octobre 2012 ;
- Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « contrats prestations de services ».

### Contexte

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1er janvier 2013.

Des modifications organisationnelles doivent aujourd'hui être réalisées sur la commune de Versailles. Ainsi, le présent avenant vient apporter les évolutions suivantes :

- Modification des modalités de collecte en porte en porte des objets encombrants pour les logements militaires du quartier Satory sur la commune de Versailles
- Remplacement de la collecte des ordures ménagères du samedi sur Versailles par une collecte des emballages et papiers

Ces évolutions de prestation engendrent une plus-value de 16 643,02 HT jusqu'à la fin du marché.

Ces modifications prennent la forme d'un avenant n°22 au marché de collecte des déchets.

-----

**En conséquence le Président décide**

- 1) D'approuver les termes de l'avenant n°22 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, au traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----